

Journal municipal de

Rougemont

avril 2026
Volume 30
Numéro 4



Info-municipale INFOS DEMANDE DE PERMIS

Que ce soit pour un permis de rénovation, de piscine, pour un cabanon ou pour un patio, vous devez vous adresser à notre inspecteur, monsieur Félix Gougeon, au 450-469-3790 poste 0 ou à l'adresse suivante: inspection@rougemont.ca. Afin de faciliter le traitement de votre demande vous devez tout d'abord remplir un formulaire de demande de permis, disponible sur notre site internet, sous les onglets: **Services - Formulaires**. Notez que la saison estivale amène une forte demande. Prévoyez un délai de 2 à 3 semaines pour l'obtention d'un permis.

Rappel important Ayant observé quelques travaux débutés sans permis récemment, le service de l'urbanisme vous rappelle qu'un permis est requis **AVANT** d'entreprendre des travaux sur votre propriété. **Des amendes pouvant atteindre jusqu'à 2000\$ plus les frais sont applicables à tout travail réalisé sans permis, et ce, même si ces travaux sont conformes.** De plus, des règles particulières concernant l'architecture peuvent s'appliquer selon le secteur. Merci de votre collaboration!



Conseil municipal



Benoit Bouthiller, maire



District 1
Guy Adam



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Mario Raymond



District 5
Stéphane Hamelin



District 6
Isabelle Robert

Programmes de subvention

SUBVENTIONS MUNICIPALES

Consultez notre site internet à l'adresse suivante:
rougemont.ca/politiques-et-programmes-aide-financiere/
pour connaître toutes les modalités concernant les aides financières offertes par la municipalité.

Programme de subvention pour l'achat de borne électrique

La Municipalité offre une subvention qui correspond à 25 % du coût d'achat et d'installation de la borne de recharge résidentielle, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 250\$ par borne.



Programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie



L'achat d'un (1) baril récupérateur d'eau de pluie par le propriétaire d'un bâtiment servant à des fins résidentielles donne droit à une subvention de 50 % jusqu'à un maximum de 75\$ ou de 150\$ dans le cas de l'achat de deux (2) barils récupérateurs d'eau de pluie (maximum autorisé).

Incitation à l'activité sportive et culturelle

Chaque résident permanent âgé de 0 à 18 ans de la municipalité peut bénéficier du programme de subvention de 40 % des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 300.00 \$. Chaque résident permanent âgé de 18 ans et plus de la municipalité peut bénéficier du programme de subvention de 20 % des frais d'inscription jusqu'à concurrence de 100.00 \$ de subvention par année civile seront alloués par résident. Consultez l'information complète sur notre site internet au www.rougemont.ca

Services municipaux

Direction générale
Kathia Joseph
dg@rougemont.ca | # 231

Adj. de direction / communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | # 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | # 223

Urbanisme et inspection
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | # 233

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | # 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca | 450.947.4999

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca | # 225
Jonathan Dalpé, journalier
Yan Desjardins-Grenier, journalier

Responsable bibliothèque
Samuel Prud'homme-Delage
biblio@rougemont.ca | 450.469.3213

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville
Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Vendredi: 8h30 à 12h



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Heures d'ouverture:
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Caserne 53
63 chemin de Marieville



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270 La Grande-Caroline
Horaire variable
450.469.3790 p.224



Salle communautaire
11 chemin de Marieville

www.rougemont.ca



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 4 MAI à 20h
à la Mairie,
61 chemin Marieville

PERMIS DE BRÛLAGE - FEU À CIEL OUVERT

Nous vous rappelons qu'il est toujours nécessaire d'obtenir un permis de brûlage auprès de la Municipalité avant de faire un feu à ciel ouvert. Pour obtenir un permis de brûlage communiquez avec la municipalité au 450-469-3790 #229 ou à info@rougemont.ca. Sachez que lorsqu'il est temps d'allumer un feu, nous vous conseillons de visiter le site internet de la SOPFEU au sopfeu.qc.ca



Bénévoles recherchés à la bibliothèque municipale

Vous avez quelques heures de disponibles par semaine et vous aimeriez vous joindre à une belle équipe sympathique? Nous sommes à la recherche de bénévoles pour effectuer le prêt et le rangement des livres **le mardi et le jeudi soir, ainsi que le samedi matin**. Si ça vous intéresse, communiquez avec Julie Robitaille au 450-469-3790 #229 ou à info@rougemont.ca

Membres du Club Fadoq Rougemont

L'équipe du conseil d'administration sont heureux de vous inviter à votre **Assemblée générale annuelle. Elle aura lieu le 23 avril 2026 à 19:30 au local du Club 11 chemin Marieville**. Nous souhaitons vous rencontrer. Il y aura un tirage de prix de présences et un léger goûter sera servi à la fin. Merci pour votre participation!



CAMPAGNE DE FINANCEMENT GROUPE SCOUT LA VALLÉE DES MONTS

COLLECTE DE CONTENANTS CONSIGNÉS!

25 AVRIL 2026

9H À 16H

Dans le stationnement municipale de Marieville (derrière l'église)

+

Porte à porte:

Richelieu, Marieville, Rougemont, St-Césaire et Ste-Angèle-de-Monnoir

Pour plus d'informations, contacter Virginie Jodoin au: scout.lvd@gmail.com

MERCI À NOTRE COMMANDITAIRE:



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Veillez noter que le **mardi 15 avril 2026** était la dernière journée pour démonter votre abri d'auto temporaire.

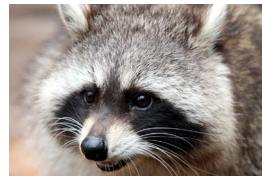


RAGE DU RATON LAVEUR

APPEL À LA VIGILANCE - Nous demandons à la population de faire preuve de prudence puisqu'un premier cas de rage du raton laveur a été détecté sur le territoire de Rougemont. Voici quelques mesures à prendre pour vous protéger, tout en contribuant à la lutte contre la rage du raton laveur : - **Signaler les ratons laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou encore paralysés** en remplissant le **formulaire en ligne (en tout temps au <https://formulaires.mtess.gouv.qc.ca/fr/DebuterFormulaire/380000/SMMB>)** ou en appelant au 1 877 346-6763 (du lundi au vendredi de 8h30-16h30).

- Faire vacciner les animaux domestiques
- IMPORTANT : Ne pas déplacer les animaux sauvages (raton laveur, une mouffette, un renard ou coyote vivant). Cette mesure vise à limiter les risques de déplacer la rage en transportant un animal infecté mais qui semble en santé. Pour plus d'informations consultez le site internet:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/maladies-animales/liste-maladies-animales/rage-chez-les-animaux>



HORAIRE ÉTÉ 2026

MARIEVILLE

du 8 avril au 31 octobre de 9h à 16h30

Du mercredi au samedi

ST-CÉSAIRE

du 9 avril au 28 novembre de 9h à 16h30

Du jeudi au samedi



Pour information: 450-693-2326 www.mrcrouville.qc.ca
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Madame Isabelle Robert propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire Monsieur Benoît Bouthillier à 20h00. Sont présents: Monsieur Guy Adam, conseiller au district # 1; Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2; Monsieur Mario Raymond, conseiller au district # 4; Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district # 5; Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est absent, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 12 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 2 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 13 avril 2026 au montant de 145 174.41\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 13 avril 2026 pour un montant total de 602 314.25 \$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 22 février au 28 mars 2026 au montant de 91 581.47 \$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 935 000\$ qui sera réalisé le 27 avril 2026

Règlements d'emprunts # Pour un montant de \$

2025 381 635 000 \$

2025 386 300 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 935 000 \$ qui sera réalisé le 27 avril 2026, réparti comme suit :

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2025 381 et 2025 386, la Municipalité de Rougemont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu :

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
- 1. Les billets seront datés du 27 avril 2026;
- 2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 avril et le 27 octobre de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
2027. 56 500 \$ 2028. 58 900 \$ 2029. 61 200 \$ 2030. 63 600 \$
2031. 66 300 \$ (à payer en 2031) 2031. 628 500 \$ (à renouveler)
- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros

2025 381 et 2025 386 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 avril 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL – 1er trimestre**Demande d'autorisation de passage – « La Ride de filles »**

CONSIDÉRANT QUE « La Ride de filles » adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement motocyclistes qui traversera le territoire de la Municipalité samedi le 11 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif de soutenir la mission de recueillir des dons au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser le passage dans la municipalité de l'événement motocycliste « La Ride de filles », conditionnellement au traitement et à l'attestation de la demande par le Ministère du Transport du Québec.

Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QUE Tour CIBC Charles-Bruneau adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité vendredi le 10 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif de soutenir la mission de la fondation Charles-Bruneau, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémo-oncologie pédiatrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser le passage dans la municipalité de l'événement cycliste « Tour CIBC » Charles-Bruneau, conditionnellement au traitement et à l'attestation de la demande par le Ministère du Transport du Québec. Il est de plus résolu d'aviser Industries Lassonde de la tenue de l'événement ainsi que la Fondation Charles-Bruneau de la présence de circulation lourde à l'intersection de la rue Principale et de la Petite-Caroline les matins de semaine.

Demande de contribution – Ensemble vocal « L'air du temps »

CONSIDÉRANT QUE « L'Ensemble vocal L'air du Temps » adresse au conseil municipal une demande afin de commanditer leurs spectacles prévus le 15 et 16 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites qui sera adopté ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années l'Ensemble vocal étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de commanditer « L'Ensemble vocal L'Air du Temps » pour un montant 125\$, en contrepartie, l'ensemble vocal s'engage à respecter le type de publicité associé au montant.

Monsieur Mario Raymond se retire des discussions et s'abstiendra de voter sur le point qui suit.

Demande de partenariat – Fabrique St-Michel-de-Rougemont – Spectacle « Heart of stones »

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Michel-de-Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de partenariat pour le spectacle-bénéfice servant à préserver le patrimoine religieux qui aura lieu le samedi 24 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de partenariat au montant de 1 000\$ comprend également 10 billets pour ledit spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important d'encourager la Fabrique et la sauvegarde du patrimoine religieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'accepter l'offre de partenariat de la Fabrique Saint-Michel-de-Rougemont au montant de 1 000\$, en contrepartie, la Fabrique s'engage à respecter les conditions établies dans l'offre de partenariat.

Appui pour l'union des équipes de football des écoles Monseigneur-Euclide-Théberge de Marieville et Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire

CONSIDÉRANT QUE les écoles Monseigneur-Euclide-Théberge de Marieville et Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire doivent regrouper leurs joueurs afin de maintenir deux équipes de football scolaires viables, soit une dans la catégorie « cadet » pour les élèves des secondaires 1, 2 et 3, ainsi qu'une équipe dans la catégorie « juvénile » pour les élèves des secondaires 4 et 5;

CONSIDÉRANT QUE la fusion demandée n'a pas pour objectif l'élitisme et qu'elle



viser uniquement à permettre aux élèves de participer, sans sélection, tri ou refus de joueurs;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la fusion par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), notamment en raison d'un risque d'élitisme, ne tient pas compte de la réalité locale, ni des balises proposées;

CONSIDÉRANT QUE des impacts ont déjà été constatés et anticipés, notamment des disqualifications, exclusions des compétitions hors saison, saisons écourtées, démobilisations, etc. ainsi que le risque de disparition du football scolaire local;

CONSIDÉRANT QUE le football scolaire constitue une activité structurante pour les jeunes et que la demande vise essentiellement à permettre aux élèves de jouer dans un cadre encadré et équitable;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire attiré à Rougemont est l'école Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu :

- D'appuyer officiellement la démarche visant à permettre la fusion des joueurs des écoles Monseigneur-Euclide-Théberge de Mariville et Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire afin d'assurer la viabilité d'une équipe de football scolaire locale dans chacune des deux (2) catégories, et ce, sans sélection, ni tri;
- De demander au RSEQ de réviser sa décision et d'autoriser la fusion pour la prochaine saison ainsi que pour les saisons subséquentes, sous des balises claires garantissant l'absence d'élitisme;
- De solliciter une médiation officielle impliquant le RSEQ, le centre de services scolaire concerné, les directions des deux (2) écoles et les responsables du programme, afin d'en arriver à une solution durable;
- De transmettre cette résolution à toutes les municipalités du territoire de la MRC de Rouville afin de solliciter leur appui ainsi qu'à Madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, et à Madame Sonia LeBel, ministre de l'Éducation.

Renouvellement de cotisation annuelle – Corporation de Développement Communautaire du Haut-Richelieu-Rouville

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville (CDC HRR) adresse au conseil municipal, une demande de soutien pour l'année 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la CDC HRR a pour mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adhérer au regroupement de la CDC HRR à titre de « membre soutien » pour un montant annuel de 100\$.

*Demande citoyenne concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu
Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.*

Appui à la position de l'UMQ concernant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a aboli le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) sans prévoir de clause de droits acquis, plongeant des milliers de travailleurs étrangers temporaires dans une situation d'incertitude;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) réclame le rétablissement immédiat du PEQ ou, à défaut, l'instauration d'une clause de droits acquis pour les travailleurs déjà établis au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC dépendent de l'apport essentiel de ces travailleurs pour répondre à leurs besoins économiques et sociaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu que le conseil de la Municipalité de Rougemont :

- Appuie officiellement la position de l'UMQ demandant le rétablissement immédiat du PEQ ou la mise en place d'une clause de droits acquis;
- Demande au gouvernement du Québec d'établir des mesures transitoires claires et adaptées;
- Transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au gouvernement du Canada, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

Adoption du règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement constituant le plan d'urbanisme municipal afin d'identifier, notamment, les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 2 février 2026 et que

www.rougemont.ca

le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire et qu'il peut donc être adopté séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'adopter le règlement no. 2026-388 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin de modifier la carte des grandes affectations du sol constituant l'annexe A dudit Plan d'urbanisme, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 3

Vote contre : M. Guy Adam et Mme Marielle Farley

Adoption du second projet règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 2 février 2026 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter le second projet règlement no. 2026-390 modifiant le règlement de zonage 2018-242, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Adoption du règlement no. 2026-391 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-392 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000\$

Monsieur Mario Raymond, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement no. 2026-392 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000\$, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la Municipalité.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-393 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

Monsieur Guy Adam, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement no. 2026-393 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la Municipalité.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-394 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2019-265 relativement à la gestion contractuelle de la Municipalité de Rougemont

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-395 remplaçant le règlement no. 2025-373 sur le rejet des eaux usées dans un réseau d'égout ou dans un cours d'eau de la Municipalité de Rougemont

Madame Marielle Farley, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement no. 2026-395 remplaçant le règlement no.

2025-373 sur le rejet des eaux usées dans un réseau d'égout ou dans un cours d'eau de la Municipalité de Rougemont, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.



Décompte progressif #4 – Force Solution inc. – Ingénierie Rang Double

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à Force Solution inc. les services d'ingénierie en vue de la réfection du rang Double;
CONSIDÉRANT QUE Force Solution inc. a soumis à la municipalité un décompte progressif #4 représentant les tâches accomplies jusqu'à présent;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de payer le décompte progressif de Force Solution inc. au montant de 20 314.79\$ incluant les taxes.

Acceptation de l'offre de service de Force Solution inc. – Relevé d'arpentage additionnel

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des plans et devis préliminaires de réfection du rang Double, des relevés d'arpentage additionnels sont nécessaires;
CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la mise en place du projet, il importe d'évaluer les capacités de la station de pompage Rougemont appartenant à la Régie d'assainissement;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié les services d'ingénierie à Force Solution inc. et qu'une offre de services a été déposée par la firme pour les travaux d'arpentage additionnels et l'évaluation de la station de pompage;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'accepter l'offre de service de Force Solution inc. au montant de 24 294.10\$ avant taxes pour la réalisation des travaux d'arpentage additionnels et l'évaluation de la station de pompage Rougemont.

Décomptes progressifs #4 et #5 – Lessard & Demers inc. – Construction du puits Vadnais III

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Lessard & Demers. a déposé les décomptes progressifs no. 4 et no. 5 pour les travaux de construction du puits Vadnais III;
CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Monsieur Maxime Latendresse, ing. recommande le paiement du décompte;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser le paiement des décomptes progressifs no. 4 et no.5 au montant respectif de 117 772.27\$ et 211 262.33\$, incluant les taxes et les retenues contractuelles, le tout payable à même le fond général de la municipalité et ce, jusqu'au financement du règlement d'emprunt 2025-384 prévu le 27 avril 2026, une fois ledit financement obtenu, les fonds seront retournés au fond général.

Acceptation de la soumission de Martin Roussel – Tonte de pelouse 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les services de Martin Roussel inc. pour la tonte de pelouse des terrains municipaux depuis plusieurs années;
CONSIDÉRANT QUE Martin Roussel inc. a déposé une soumission pour les services de tonte de pelouse 2026 avec deux années d'option (2027 et 2028);
CONSIDÉRANT QUE les services d'entretien de plates-bandes seront assurés par une compagnie distincte (voir résolution suivante);
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est amplement satisfaite des services offerts par Martin Roussel inc.;
CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat pour les trois prochaines années est sous le seuil d'appel d'offres public et que le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité permet l'octroi de gré à gré;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'accepter la soumission de Martin Roussel inc. pour la tonte de pelouse des terrains municipaux au montant de 17 730.00\$ avant taxes pour l'année 2026 et de se prévaloir dès maintenant des années d'option 2027 et 2028 au montant de 18 090.00\$ et 18 450.00\$ avant taxes.

Acceptation de la soumission de Vert Design Paysagiste inc. – Entretien des plates-bandes

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, le contrat d'entretien de plates-bandes était joint au contrat de tonte de pelouse;
CONSIDÉRANT QUE la compagnie Martin Roussel inc. sous-traitait le contrat d'entretien de plates-bandes à Vert Design Paysagement;
CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la gestion des contrats, les deux compagnies ont déposé une soumission pour leurs services respectifs;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé le contrat de tonte de pelouse 2026, 2027 et 2028 à Martin Roussel inc. (voir résolution précédente);
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'accepter la soumission de Vert Design Paysagement inc. au montant de 5 521.10\$ pour l'entretien des plates-bandes des édifices et terrains municipaux.

Autorisation de signature – Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;
CONSIDÉRANT QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;
CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoirs de la Municipalité de Rougemont ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Rougemont.

Nomination du comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-350 sur la démolition d'immeubles en avril 2023;
CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit la nomination d'un comité de démolition dont la durée du mandat est d'une année;
CONSIDÉRANT QUE des élections générales ont eu lieu en novembre 2025 et qu'il y a lieu de nommer de nouveaux membres sur ce comité;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de nommer les membres suivants sur le comité de démolition pour une année:
• Isabelle Robert, présidente
• Stéphane Hamelin, membre et/ou président substitut;
• Mario Raymond, membre; • Marielle Farley, membre substitut.

Entérinement de la fin d'emploi de l'employé 01-0042

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a procédé à l'analyse de l'organisation des services de la bibliothèque municipale;
CONSIDÉRANT QU'il a été déterminé qu'un poste de responsable de la bibliothèque à temps plein n'est pas requis pour répondre aux besoins de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la réorganisation des fonctions sera faite notamment par l'implication du personnel en place et des bénévoles;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'entériner la fin d'emploi de l'employé 01-0042, effective en date du 10 avril 2026 aux termes et conditions détaillés dans la quittance signée par l'employé le 10 avril 2026.

PPCMOI – 186-194, 2e Avenue – Première résolution

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI a été déposée à l'égard de remplacer un bâtiment multilogements de 4 logements par un nouveau bâtiment trifamilial;
CONSIDÉRANT QUE l'état général du bâtiment actuel rend pratiquement impossible et onéreuse sa réparation et que le remplacement de celui-ci permettrait d'offrir des logements de meilleure qualité;
CONSIDÉRANT QUE la zone 107 dans laquelle se trouve le bâtiment permet uniquement la construction de résidences unifamiliales;
CONSIDÉRANT QUE le terrain est aussi limitrophe avec la zone 403, dans laquelle les bâtiments de 3 et de 4 logements sont autorisés;
CONSIDÉRANT QUE le voisin d'en face comporte 2 logements, le voisin de gauche comporte 3 logements (façade sur la rue Principale) et le voisin de biais avant droite (façade sur la rue Principale) comporte aussi 3 logements;
CONSIDÉRANT QUE la profondeur du terrain de 24,38 mètres est inférieure à la profondeur minimale requise de 28,00 mètres, mais que cette profondeur est égale ou supérieure à la profondeur de la majorité des autres terrains situés sur la 2e Avenue;
CONSIDÉRANT QUE la marge avant de 6,46 mètres est inférieure à la marge minimale prescrite de 9,00 mètres dans la zone 107, mais s'harmonise avec les marges avant des autres bâtiments situés sur la 2e Avenue, lesquelles sont toutes largement inférieures à la marge avant minimale requise;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'aménagement d'un stationnement non-céinturé d'une bordure de béton comportant 6 cases dans l'aire de stationnement existante qui serait situé en partie en cour avant et composé de 3 paires de cases situées une derrière l'autre, à raison d'un ensemble de deux cases par logement;

Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement permettra d'exploiter l'espace déjà utilisé à cette fin, sans dégagement additionnel, malgré la mise aux normes du nombre de cases de stationnement et de

leurs dimensions;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement du stationnement permettra de dégager un espace suffisant derrière le stationnement pour voir à la construction de remises pour les locataires tout en laissant libre la cour arrière pour un espace gazonné à l'usage des locataires;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une aire de stationnement conforme, située en cour latérale ou arrière, sans empiètement en cour avant, entraînerait le prolongement du stationnement jusqu'à la ligne arrière du terrain, résultant en une aire imperméabilisée augmentée et la relocalisation des remises projetées dans l'aire gazonnée prévue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné n'est pas cité à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une demande distincte sera déposée afin d'assurer l'atteinte des objectifs du règlement sur les Plans d'Implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères prévus au règlement relatif aux PPCMOI 2018-247;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER le projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter la première résolution en vue de la réalisation du PPCMOI du 186 au 194, 2ième Avenue.

PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale – 75, rue Josée

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale de deux étages de 7,32 mètres par 7,93 mètres avec garage attenant de 3,66 mètres X 7,01 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait composé d'une combinaison déclin de pierre Rinox Lotis de couleur Icy Gray au rez-de-chaussée sur une partie de la façade, d'un déclin d'aluminium de type Board & Batten de couleur blanche en partie gauche de la façade et d'un déclin de vinyle de couleur blanche sur les murs latéraux et arrière;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture en pente 8/12 serait composé de bardeaux d'asphalte Timberline HDZ de couleur Noir 2 tons;

CONSIDÉRANT QUE les fascias, gouttières, moulures et autres garnitures d'aluminium seraient de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE les cadres de portes et fenêtres seraient de couleur noire sur le mur de façade et blanche sur les murs latéraux et arrière;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux de la galerie située en cour avant seraient teints de couleur brune;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment serait construit en partie à l'endroit où est présentement situé un garage à être démolir;

CONSIDÉRANT QUE le terrain comporte une grande quantité d'arbres matures sur l'ensemble de sa surface et que la protection de ceux-ci est importante pour le maintien de la canopée du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

454, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de réfection partielle du garage attenant au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le rehaussement de la hauteur des murs du garage, passant d'une hauteur de 2,13 mètres à une hauteur de 2,59 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement des fermes de toit par de nouvelles fermes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de la dalle de béton du garage par une nouvelle dalle de mêmes dimensions implantée au même endroit;

CONSIDÉRANT QU'une fenêtre située sur le mur latéral gauche serait remplacée par une nouvelle fenêtre de plus grandes dimensions

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait composé d'un déclin de vinyle de couleur blanche et le revêtement de toiture de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de rénovation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Acceptation de la soumission de Les Compteurs Lecompte inc. – Remplacement des compteurs industriels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède présentement à une vaste campagne de remplacement des compteurs mécaniques par des compteurs numériques lisibles à distance;

CONSIDÉRANT QU' il est également nécessaire de changer les compteurs de type « industriel » installés aux Industries Lassonde;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les Compteurs Lecompte inc. » a déposé une soumission pour le remplacement des compteurs des Industries Lassonde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise « Les Compteurs Lecompte inc. » au montant de 23 410.14\$ avant taxes, payable au fonds général de la Municipalité jusqu'à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt no. 2026-392, une fois ledit règlement approuvé et financé, les sommes seront retournées au fonds général.

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

EMPLOIS AU RECENSEMENT

Statistique Canada embauche dans votre collectivité pour le Recensement de 2026!

Joignez-vous à l'équipe
du Recensement de
2026 pour effectuer
un travail utile qui
a une incidence sur
votre collectivité.

Renseignements importants :

- Environ 32 000 emplois au recensement sont offerts partout au Canada.
- Le taux de rémunération est de **25,87 \$ l'heure** pour les postes sans fonctions de supervision et de **31,32 \$ l'heure** pour les postes de supervision, en plus des dépenses admissibles.
- La période d'emploi pour les postes du recensement est de **mars à juillet 2026**, selon le poste et le lieu de travail.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, ce qui comprend le jour, le soir et la fin de semaine.



Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami ou une amie
recensement.gc.ca/emplois

Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le **1-833-830-3106**
Téléscripteur (ATS) : **1-833-830-3109**

PIIA – Travaux de rénovations extérieures –

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026



INSCRIPTIONS 100% EN LIGNE Scannez le code QR ou accédez à la plateforme QIDIGO sur notre site internet www.rougemont.ca, sous l'onglet *Activités- Camp de jour*

Inscription en ligne à partir du 20 avril à 11h59

Modalités de paiement

Le camp de jour est payable en trois versements maximum: Les montants se prélèveront directement si le paiement est fait en ligne sur la plateforme.

1er versement à l'inscription : 33% du montant total de la facture

2e versement le 21 mai 2026 : 33% du montant total de la facture

3e versement le 25 juin 2026 : Le solde restant de la facture

Si le dernier versement n'est pas effectué avant la date prévue, votre enfant ne sera pas admis au Camp de Jour. Les 2e et 3e versements pourront être effectués par virement bancaire ou par débit. Une facture vous sera envoyée par courriel dans la semaine du 18 mai 2026.

Paiement par virement bancaire Pour le paiement vous pouvez faire un virement bancaire à l'adresse suivante : compte@rougemont.ca si c'est le cas, utilisez la réponse secrète Rougemont

Paiement par carte de débit Pour le paiement par carte de débit, présentez-vous au Centre des loisirs.

Thème de l'été UN ÉTÉ EN SÉRIES

En 2026, le Camp de Jour de Rougemont se plongera dans l'univers de la télévision Québécoise, plus particulièrement dans l'univers de certaines séries/émissions marquantes des dernières années. Plusieurs séries ont marquées le Québec à travers les années, le choix fût donc difficile, mais nous avons choisi de nous lancer dans l'Univers de Big Brother, District 31, Les Invincibles, Sports 30, Les Chefs, Survivor, La Guerre des Clans et les différents Gala. Toutes les semaines seront marquées par des activités spéciales qui permettront aux groupes d'obtenir des points, ce système de pointage cumulatif restera tout au long de l'été, jusqu'au point culminant, le Gala des Pommes d'Or. Nouveauté cette année, les semaines débiteront avec « Bon Lundi Rougemont » un bulletin de nouvelles déjanté, qui nous permettra de présenter les différentes activités de la semaine. Chaque semaine se terminera par notre VML « Vendredi Matin Live », émission qui débutera avec un sketch humoristique en lien avec l'émission de la semaine, c'est d'ailleurs pendant l'émission que nous allons apprendre le pointage de la semaine. Nous vous attendons dès le 29 juin pour « Un été en Séries ».



Loisirs programmation 2026

PICKLEBALL LIBRE - BADMINTON LIBRE

DU 12 AVRIL AU 14 JUIN
9 SEMAINES

BADMINTON LIBRE
Dimanche 13h à 14h

PICKLEBALL LIBRE
Dimanche 14h30 à 15h30
15h30 à 16h30
16h30 à 17h30
17h30 à 18h30

Matériel disponible, vous n'avez qu'à vous présenter au Centre des Loisirs (paiement sur place)

Au Centre des loisirs Cousineau-Saumure,
270 La Grande-Caroline

Prix résident: 5\$ /personne

Prix non-résident: 7\$ /personne

POSSIBILITÉ DE JOUER À L'EXTÉRIEUR SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET



Municipalité de
Rougemont



Frais Camp de jour*

Résident

CDJ à la journée/sortie 40,00 \$
CDJ à la semaine 115,00 \$

Forfait été complet (8 semaines)

1^{er} enfant rabais de 15% 780,00 \$
2^e enfant 700,00 \$
3^e enfant 630,00 \$

* Encore une fois cette année, le service de garde est inclus dans les frais d'inscriptions.

Non-résident

CDJ à la journée/sortie 50,00 \$
CDJ à la semaine 165,00 \$

Forfait été complet (8 semaines)

1^{er} enfant rabais de 15% 1120,00 \$
2^e enfant 1005,00 \$
3^e enfant 900,00 \$

* Encore une fois cette année, le service de garde est inclus dans les frais d'inscriptions.

Étant donné qu'il y aura des sorties cet été, vous allez devoir vous procurer un chandail de camp au coût de 15 \$ (obligatoire lors des journées de sorties).

Si vous n'avez pas commandé le chandail de votre enfant avant le 8 mai, il est possible que nous ne puissions pas lui fournir de chandail.

Vous allez pouvoir vous procurer un chandail en suivant le lien ci-dessous

<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-de-Rougemont/activity/27501/session>

Pour toute question contactez
Bruno Larose, loisirs@rougemont.ca
(450) 469-3790 p.224
www.rougemont.ca

Information: 450-469-3790 #224 ou loisirs@rougemont.ca

UN NOUVEAU COEUR BAT DANS NOTRE VILLAGE!

C'est avec une immense fierté que nous vous annonçons l'ouverture de votre nouveau centre communautaire "La Vieille Caisse" au mois de mai. Plus qu'un simple bâtiment, cet espace a été conçu pour être le vôtre : un lieu de rencontre, d'échange et de partage pour toutes les générations. Que

vous veniez pour participer à une activité, proposer un projet ou simplement boire un café entre voisins, vous y êtes chez vous.

Le printemps apporte un nouveau souffle, et nous avons hâte de voir ce lieu s'animer grâce à votre présence et votre énergie.

Vous pouvez consulter la programmation dans calendrier ci-dessous. D'autres activités s'ajouteront en cours de route! nous vous invitons à suivre la page Facebook de La Vieille Caisse pour vous tenir informés des dernières nouvelles. On se voit en mai !

LA VIEILLE CAISSE

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ROUGEMONT

REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES

Si vous avez envie de vous impliquer, de rencontrer des gens et de contribuer à bâtir un lieu rassembleur pour la communauté, nous avons besoin de vous!



ÉCRIVEZ-NOUS : COMMUNAUTAIRE@ROUGEMONT.CA



LA Vieille CAISSE

Espace communautaire

Lundi: 9h 30 à 12 h

Mardi: 9h30 à 12h et 16 h à 20 h30

Mercredi: 9h30 à 12h

Jeudi: 9h30 à 12h

Heures
d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
	Café Rencontre 09:00-12:00	Les Solfégiens 10H00-10H45 Café & Jeux 18h30-20h30	Parlons voyage 13H00-15h00			
11	12	13	14	15	16	17
	Café Rencontre 09H00-1200	Les Solfégiens 10H00-10H45 Café & Jeux 18h30-20h30	Parlons voyage 13H00-15h00		Maitre de ta machine 09H00-12H00	
18	19	20	21	22	23	24
	Café Rencontre 09H00-1200	Les Solfégiens 10H00-10H45 Café & Jeux 18h30-20h30	Parlons voyage	Soirée Quiz 19H00-21H00		
25	26	27	28	29	30	31
	Café Rencontre 09H00-1200	Les Solfégiens 10H00-10H45 Café & Jeux 18h30-20h30	Parlons voyage		Les Génies du Systeme 09H00-12H00	



La production du vin québécois dans les Quatre Lieux

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à assister à la conférence de monsieur Alain Ménard le **28 avril 2026 à 13h30** à la **salle municipale de la mairie d'Ange-Gardien au 249 rue Saint-Joseph.**

Notre conférencier nous replonge dans l'évolution de la viticulture au Québec. L'arrivée d'un émigrant suisse amènera l'établissement de vignobles dans la région de Québec et des Cantons de l'Est entre 1860 et 1870 mais, faute de soutien gouvernemental, le projet se verra voué à l'échec. Cependant, dans les années 1890, des pépiniéristes comme Frégeau Frères de Rougemont et John Manson Fisk de Saint-Paul-d'Abbotsford produisent des plants de vignes mieux adaptés à nos sols et température locale. À partir de 1983, plusieurs producteurs des Quatre Lieux investissent dans l'implantation de vignobles. Qualité et diversité sont donc maintenant au rendez-vous pour le plaisir des amateurs de vins.

Place à la Fête pour cette petite bourgeoisie. Gratuit pour les membres et 5\$ pour les non-membres

On vous attend le 28 avril



46 ans de présence
dans les Quatre Lieux

Conférencier:

Alain Ménard est bien connu dans la région. De pomiculteur, il est devenu journaliste de 1980 à 1995. La production agricole, surtout pomicole, est un sujet qui l'a toujours vivement intéressé.

Il est chercheur, conférencier et auteur de plusieurs publications à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux. Depuis janvier 2024, il est devenu rédacteur en chef de la revue Par Monts et Rivières de cette même société.



Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux, 926 rue Principale Est Saint-Paul-d'Abbotsford (450) 948-0778 societehistoire4lieux@gmail.com
lucettelevesque@sympatico.ca Site Internet : www.quatreliex.qc.ca www.facebook.com/quatreliex

Ensemble vocal l'Air du Temps

L'ensemble vocal L'AIR DU TEMPS

Nous avons le plaisir de vous inviter à un voyage musical unique, où nos voix feront se rencontrer la France et le Québec. Chansons d'ici et d'ailleurs, accents croisés et harmonies partagées : une soirée placée sous le signe de la rencontre et de la fête. L'Ensemble vocal l'Air du Temps vous convie donc à son 56e spectacle annuel présenté les 15 et 16 mai 2026 à 20h00, au Théâtre des Deux Rives de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les billets sont disponibles sur le site de VOSBILLETS.CA, à la FADOQ de Marieville du lundi au jeudi de 12 h 30 à 16 h, ainsi qu'auprès des choristes.

Pour information - réservation: Thérèse Desautels au 450-469-4590 ou Marielle Guertin au 450-467-5052.



De plus, en collaboration avec la FADOQ de Marieville, un autobus sera réservé afin de faciliter le déplacement des personnes n'ayant pas d'automobile pour le vendredi 15 mai à 20h00.

Le départ aura lieu à 19h00 à la FADOQ, au 400, rue du Dr. Poulin à Marieville.

Un arrêt sera également prévu à 19h15, à la résidence Les Jardins Du Couvent, au 425, rue Claude-De-Ramezay, à Marieville.

Coût du billet incluant le spectacle et l'autobus : 25 \$

Pour information et réservation de billets, communiquer avec la FADOQ de Marieville du lundi au jeudi de 12 h 30 à 16 h, au 450-460-2424.

Adulte: \$25
- de 12 ans: \$10
- de 5 ans: gratuit

VOSBILLETS.CA
VOS ÉVÉNEMENTS

Théâtre Des Deux Rives

30 boul. du Séminaire nord, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 5J4

AVRIL 2026



Centre Action Bénévole

CAB DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR DÎNER COMMUNAUTAIRE

le 14 mai à la salle des chevaliers de Colomb,
245, rue Ouellette, Marieville
Confirmer votre présence 450 460-2825 #0

DÉJEUNERS CAUSERIE

• 23 avril • 28 mai

4e jeudi du mois au parc Florence Viens de,
900 des Oblats à Richelieu.

Confirmer votre présence 450 460-2825 #0

AIDE AUX IMPÔTS

du 2 mars au 30 avril sur rendez-vous
450 460-2825 #0 Critères d'admissibilités :

- Personnes seule 35 000\$
- Couple 45 000\$

BINGO

les mercredis à 19h au 660 Chemin Chambly

FRIPERIE LA CABOTINE

Congélateur disponible sur place pour vente de
petits plats à petits prix
- Plat solo - Plat duo - Plat familial

ITMAV (Travailleur de milieu ainé vulnérable)

Disponible sur rendez-vous 450 460-2825 #0



<https://www.cabsm.org/>

146 ch. Ruisseau-Barré, Marieville, QC J3M 1P2
Tél: 450 460-2825 Cab.marieville@videotron.ca

www.rougemont.ca

Le 29 avril prochain, l'Association du mont Rougemont tiendra son assemblée générale annuelle 2026. Au programme, outre le compte-rendu des activités réalisées au cours des 12 mois précédents et celles projetées, il y aura le concours du meilleur sirop d'érable du mont Rougemont. Ce sera la quatrième édition de ce concours destiné à faire valoir les efforts des acériculteurs du mont Rougemont. Il

s'agit d'un concours amical sans prix en argent ou en nature, mais il demeure très bénéfique au point de vue de la renommée et en tant que reconnaissance par ses collègues acériculteurs. En effet, c'est l'ensemble des membres présents qui agissent en tant que juges en goûtant le sirop d'érable de tous les acériculteurs participants et en attribuant une cote.

Pour participer, il faut être membre en règle de l'Association du mont Rougemont. Cela peut se faire le soir même. Il en coûte 30 \$ par année pour un membre qui est propriétaire d'un lot sur la montagne ou pour un résident d'une des 3 municipalités du mont Rougemont. Des gens de l'extérieur peuvent aussi devenir membre à titre de collaborateur sans droit de vote pour une cotisation de 15\$ par année. Visitez le site internet de l'Association du mont Rougemont au www.montrougemont.org et accédez au menu « devenir membre » ou appelez-

nous au 450 779-2725.

Selon nos données, il y a une quarantaine de cabanes à sucre sur le mont Rougemont. Certaines ne sont pas actives, mais plus de la moitié produisent un excellent sirop d'érable. Donc, si vous connaissez un producteur de sirop d'érable dont l'érablière est située sur le mont Rougemont, n'hésitez pas à l'inviter à devenir membre et à participer à notre concours. Qui sait, il pourrait être désigné comme acériculteur ayant produit le meilleur sirop d'érable du mont Rougemont en 2026.

Active depuis 2002, l'Association du mont Rougemont a pour mission d'encourager, sur le territoire du mont Rougemont, les activités économiques rentables, écologiquement responsables et portées par la communauté, dans le respect du droit à la propriété, des sites les plus fragiles et de la capacité de support du milieu. Foresterie et acériculture durables, protection de la faune et de la flore, transfert de connaissances, éducation et conservation des milieux naturels sont quelques-unes des nombreuses sphères d'activités de l'Association du mont Rougemont.



MRC Rouville La collecte de branches revient en mai selon votre municipalité!

Assurez-vous de vous inscrire pour que vos branches soient ramassées! Inscription en ligne sur l'application **InfoCollectes+** ou au mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/
Besoin d'aide ou de renseignements? infocollectes@mrcrouville.qc.ca 450 693-2326 | 1 833 693-2326



Collecte des branches

Municipalités	Semaine de la collecte	Date limite d'inscription
Rougemont	25 mai	17 mai

Collecte des résidus verts

ROUGEMONT

24 avril, 22 mai et 12 juin



Ligne Info-Collectes

450 693-2326 | 1 833 693-2326
infocollectes@mrcrouville.qc.ca



Consultez le calendrier sur
l'application **InfoCollectes+**
ou au mrcrouville.qc.ca



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



Collecte de résidus verts

24 avril et 22 mai



Collecte de branches

du 25 mai au 28 mai



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28		

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

La MRC de Rouville offre une application mobile gratuite qui facilite la gestion des matières résiduelles. Vous trouverez toute l'information concernant la nouvelle application sur le site de la MRC de Rouville au: www.mrcrouville.qc.ca sous l'onglet **Info-Collectes**

Tu ne veux plus courir en pyjama derrière le camion de poubelle?



Télécharge l'application **InfoCollectes+!**



Disponible gratuitement sur



Google Play

mrcrouville.qc.ca



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526

COURRIEL : aidecourriel@aa87.org



GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR

Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville



Monique Gauthier
Courtier immobilier

moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



 **ProprioDirect**
AGENCE IMMOBILIÈRE

En toute connaissance

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 😊

**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville

JardinsDuCouvent.ca



**Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**



Nous croyons au développement de nos gens.

C'est pourquoi nous offrons
à nos employés des cours de
langue liés aux besoins de
leur rôle, afin de soutenir leur
réussite et leur offrir les outils
nécessaires pour rayonner au
travail.



Lassonde





Pour toute votre vie de proprio

Profitez d'une gamme
élargie de services
pour financer, assurer,
vendre, acheter ou rénover
votre propriété.



 **Desjardins**